

Vous trouverez ci-dessous les règles de retour à prendre en compte à partir du 01/04/2024 :

CONSIGNES

Plusieurs possibilités :

Retour possible via le commercial pour les zones concernées (selon ses tournées de visites > le contacter directement).

Retour à vos frais (transport de votre choix) dans un délai de 2 mois (précisé sur le devis en cas de demande spécifique du fabricant).

Retour par E.I.T, notifié lors de votre commande (frais de port retour facturé) sous un délai de 2 mois.

Retour par E.I.T, non notifié lors de votre commande, sous un délai de 3 mois (minimum de 2 pièces par retour).

GARANTIES

Vous trouverez ci-joint le formulaire de demande de garantie à remplir systématiquement et à joindre à l'article. l'absence de formulaire rempli bloquera automatiquement votre demande garantie.

RETOUR PIECES NEUVES

(changement d'avis du client - erreur diagnostic)

Veillez faire une demande de retour par mail au préalable.

Les frais de port retour E.I.T et fournisseur (si commande spéciale) vous seront facturés.

Certain fabricant impose une décote lors de retours de marchandises, ils vous seront également imposés.

La pièce doit être dans un état neuf, propre et dans son emballage d'origine.

DELAIS DE TRAITEMENT

E.I.T étant distributeur, les pièces en garantie sont renvoyées directement chez les fabricants ou réparateurs.

Le délai de traitement est variable d'un fournisseur à un autre.

E.I.T s'engage toute fois à faire le maximum pour réduire le délai.